

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le vingt et un décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Michel Crépeau sous la présidence de M. Henri LAMBERT, maire, et en présence de tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mmes et MM. Marie-Paule RENO-MIGNIEN (ayant donné pouvoir à M. Lambert), Marcel LAMIRAULT (ayant donné pouvoir à M. Brisé), Jean-Luc GRATECAP (ayant donné pouvoir à M. Comte), Valérie VAQUETTE (ayant donné pouvoir à M. Durieux), Gaston BERITAULT (ayant donné pouvoir à M. Simonneau), Didier PRIVE (ayant donné pouvoir à Mme Clément-Thimel), Yves GUIGNOUARD, Rodolphe CHAVIGNAY, Claudine VAN MELCKEBEKE, Sylvie POUVREAU.

Le conseil municipal a désigné Mme Anne CLEMENT-THIMEL comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2011 a été approuvé.

2011/86 Avance sur subvention 2012 au Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal,

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune connaît des difficultés de trésorerie dues à des retards constatés dans l'encaissement de certaines recettes du service d'aide ménagère à domicile,

Appelé à accorder une subvention de 15.000 € au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune au titre d'une avance sur le montant de la subvention de l'exercice 2012,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'accorder une subvention de 15.000 € au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune au titre d'une avance sur le montant de la subvention de l'exercice 2012.

2011/87 Décision modificative budgétaire n° 4

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la proposition de décision modificative budgétaire n° 4,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la décision modificative budgétaire n° 4 suivante :

Dépenses de fonctionnement	Décision modificative
012 Charges de personnel	
64111/020 Rémunération principale	-22.000
65 Autres charges de gestion	
657362/020 Subvention au CCAS	15.000
66 Charges financières	
66111/01 Intérêts des emprunts	1.700
66112/01 Intérêts courus non échus	900
666/01 Pertes de change	4.400
TOTAL	0

2011/88 Avenant à la convention relative au financement des études d'aménagement de la route départementale n° 106^{E1} (rue du Port)

Le Conseil Municipal,

Vu la convention en date du 22 juillet 2005, conclue entre le Département et la Commune précisant la participation respective au financement des études d'aménagement de la Route Départementale n° 106^{E1},

Considérant que cette convention faisait état d'une estimation du montant des études de 25.870 € et d'une participation de la Commune à hauteur de 30 %, soit 7.761 €,

Considérant que cette convention prévoit que la Commune participera à toute réévaluation des études rendue nécessaire par l'évolution technique du projet ou par des circonstances économiques,

Considérant que le coût d'objectif de l'opération initiale a été réévalué de 360.000 € HT à 527.016,66 € HT,

Considérant qu'en conséquence, le coût des études a été porté à 30.566,97 €, ce qui entraîne une participation financière de la Commune de 9.170,09 €,

Appelé à délibérer sur un avenant à la convention prenant en compte cette réévaluation,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve l'avenant n° 1 à la convention en date du 22 juillet 2005, conclue entre le Département et la Commune précisant la participation respective au financement des études d'aménagement de la Route Départementale n° 106^{E1} et autorise le Maire à le signer.

2011/89 Transaction foncière avec la SCI GTR du Fief Arnaud

Le Conseil Municipal,

Appelé à délibérer sur un échange de parcelles entre la Commune et la SCI GTR du Fief Arnaud à savoir :

- Parcelle cédée par la SCI GTR du Fief Arnaud : n° 692 section ZL d'une contenance de 178 m²
- Parcelle cédée par la Commune : n° 447 section ZL d'une contenance de 342 m²

Considérant que cet échange est proposé sans soulte, le SCI GTR du Fief Arnaud s'étant engagée à prendre en charge tous les frais de la transaction,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide l'échange de parcelles suivant :

- Parcelle cédée par la SCI GTR du Fief Arnaud : n° 692 section ZL d'une contenance de 178 m²

- Parcelle cédée par la Commune : n° 447 section ZL d'une contenance de 342 m²
Prend acte que tous les frais de cette transaction seront pris en charge par la SCI GTR du Fief Arnaud
Autorise le Maire à signer les pièces à intervenir.

2011/90 Suppression des branchements et du réseau EDF rue du Vieux Pont

Le Conseil Municipal,
Appelé à donner son accord à la demande de ERDF pour que soient réalisés les travaux de suppression de branchements et de réseau d'électricité rue du Vieux Pont dans le cadre de la déconstruction des habitations touchées par la zone de solidarité, suite à la tempête Xynthia,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Donne son accord à la demande de ERDF pour que soient réalisés les travaux de suppression de branchements et de réseau d'électricité rue du Vieux Pont dans le cadre de la déconstruction des habitations touchées par la zone de solidarité, suite à la tempête Xynthia.

2011/91 Ressources Humaines : Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal,
Appelé à délibérer sur une modification du tableau des effectifs du personnel communal,
Après avoir pris connaissance des modifications présentées,
Vu les avis de la commission municipale chargée du personnel communal et du comité technique paritaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Approuve la modification du tableau des effectifs du personnel communal suivante :
1° Diminution du temps de travail hebdomadaire de 32 à 30 heures d'un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe
2° Augmentation du temps de travail hebdomadaire de 28 à 30 heures d'un emploi d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe
3° Création d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à mi-temps
Décide que ces modifications s'appliqueront au 1^{er} janvier 2012.

2011/92 Nominations au Conseil des Sages

Le Conseil Municipal,
Considérant que les mandats de cinq membres du Conseil des Sages sont à pourvoir à compter du 1^{er} janvier 2012,
Après avoir pris connaissance des propositions de nominations du Bureau Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide de nommer en qualité de membres du Conseil des Sages pour une durée de trois ans, durée renouvelable une fois :
- M. Alain BABEAU, demeurant 2 impasse d'Aunis
- M. Bernard GAUDIN, demeurant 4 ter rue de l'Ouille
- Mme Marie-Paule DELAGE, demeurant 56, rue du Docteur de Béchevel
- M. Claude ROBERT, demeurant 1, impasse des Amériques
- Mme Jacqueline ROL, demeurant 12, rue du Clair Matin

La séance a été levée à vingt-et-une heures vingt.

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Henri LAMBERT

Anne CLEMENT-THIMEL

Sylvie DUBOIS

Gérard GOUSSEAU

Annie GRIZON

Jean-Marc SORNIN

Michel PLANCHE

François AUBIN

Annie GOUJAT

Guy BRISE

Serge COMTE

Bénédicte BECONNIER

Martine HENNENFENT

Martine HERAULT

Patrick PHILBERT

Fabienne JARRIAULT

Magali LARGE

Philippe DURIEUX

Jacques SIMONNEAU